

Le VICE-PRÉSIDENT : Désire-t-on discuter la résolution davantage ? Quels sont ceux qui l'appuient ? Ceux qui s'y opposent ?

Adoptée.

M. WARD : Pour faire suite à la discussion qui eut lieu tantôt au sujet des votes de prisonniers de guerre, il existe au Manitoba une situation qui existe peut-être dans certains autres districts aussi, particulièrement dans le voisinage de nos lacs d'eau douce où un grand nombre de nos pêcheurs ont été privés du droit de vote parce qu'ils étaient absents de leur domicile le jour de l'élection.

Le VICE-PRÉSIDENT : Cette situation existe dans le cas des pêcheurs et des marins en eau douce. Ces questions sont importantes et il conviendrait qu'elles fussent discutées par le Comité plénier.

M. HERRIDGE : Je veux proposer que l'ordre du jour de ce Comité consiste d'abord dans l'étude des amendements proposés par le directeur général des élections et ensuite dans l'étude des amendements proposés par des membres du Comité.

M. STICK : Le sous-comité directeur aurait-il pour fonction d'agencer le travail du Comité ?

L'hon. M. HARRIS : Oui, après que nous aurons étudié les amendements proposés par le directeur général des élections.

M. FAIR : Je veux savoir pour ma propre gouverne et celle du Comité, — le directeur général des élections nous a soumis un certain nombre d'amendements l'an dernier —, va-t-il falloir les étudier de nouveau ?

Le TÉMOIN : On n'a pas approuvé d'amendements l'an dernier. Je crois qu'on les a tous réservés. Quelques-uns ont été approuvés mais quelques-uns étaient encore réservés quand nous avons ajourné.

Le VICE-PRÉSIDENT : Quelques-uns ont été reportés de l'an dernier.

M. FAIR : Eh bien, alors, cela veut dire que nous étudierons ceux qui ont été réservés l'an dernier et que nous donnerons suite au programme ?

Le VICE-PRÉSIDENT : J'en conclus que c'est exact. Quelqu'un appuie-t-il la résolution de M. Herridge ?

M. APPLEWHAITE : J'appuie cette résolution.

Le VICE-PRÉSIDENT : Veuillez avoir la bienveillance de répéter le texte de la résolution, monsieur Herridge.

M. HERRIDGE : Je propose que le programme de ce Comité soit d'abord l'étude des amendements proposés à la Loi des élections fédérales, 1938, par le directeur général des élections, et ensuite, quand on en aura fini avec ce sujet, l'étude de tout amendement proposé par des membres du Comité.

Le VICE-PRÉSIDENT : Vous avez tous pris connaissance de cette résolution. Désire-t-on la discuter ? Quels sont ceux qui l'appuient ? Ceux qui s'y opposent ?

Adoptée.

M. MURPHY : Monsieur le président, alors vous avez l'intention d'examiner chaque article de la Loi ?

Le VICE-PRÉSIDENT : Il y a certains articles, n'est-ce pas monsieur le ministre, que nous avons décidé de réserver l'an dernier ? Le Comité a décidé de les réserver. Je crois que le Comité a l'intention d'étudier les articles qui n'ont pas été discutés.